



Etat de Vaud
Département des infrastructures
Service des routes

Date	Dessin	Echelle	N° Plan
22.02.2008	JB	1:10'000	54-2

**Délimitation des traversées de localité
selon panneaux d'entrée (PEL)**

Daillens

Axe	PR	Dist.	PR	Dist.	Longueur
3123	200 +	218.85	au 350 +	25.00	= 1'306.15
3124	225 +	4.35	au 225 +	143.10	= 138.75
3124	241 +	11.65	au 275 +	161.00	= 496.10
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -

Total traversée de localité en m' **1'941.00**

Remarque :

RC 306d, Axe 3123
Du panneau d'entrée de localité de Daillens
(PR 200 + 181.35) à la limite territoriale Penthalaz -
Daillens (PR 200 + 218.85) :
zone non bâtie = hors de traversée de localité

Route cantonale

- hors traversée de localité
- en traversée de localité

Système de repérage de base

- Point de repère intermédiaire
- Point de repère début et fin d'axe

